

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D22-DE



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre
2022

Étaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - GAILLET - CASTRONOVO - COLIN -
DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M.
HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO -
WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du
point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL -
GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE -
JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI -
MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER -
PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER -
WILMIN - ZOLFO

N°22

Objet : Tarif pour nouveau raccordement
au réseau d'alimentation en eau potable
ou modification/suppression
emplacement de compteur – communes
en régie

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

En 2020, les tarifs des nouveaux raccordement, modification/suppression de compteur pour les communes en régie (Cons la Grandville, Cosnes et Romain, Lexy, Mont Saint Martin, Saulines et Villers la Montagne) ont été fixés.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le périmètre sera étendu aux communes de Gorcy, Herserange, Hussigny-Godbrange, Tiercelet et Ugny.

Il est proposé de retenir le même tarif que précédemment pour l'ensemble des 11 communes à savoir :

| Travaux en régie | ou | Travaux externalisé |
|-----------------------------|----|------------------------------|
| Montant des pièces | | Montant du devis prestataire |
| 2h de main d'œuvre | | +10% frais généraux |
| +10% de frais administratif | | |

Pour les 4 communes suivantes (Longlaville, Longwy, Morfontaine et Réhon) en délégation de service public, ces travaux sont réalisés par le délégataire sur la base du BPU annexé au contrat.

N.B : les 6 communes restantes ne sont pas concernées car alimentées en eau potable par le syndicat des eaux de Mexy et le syndicat de eaux d'Audun-le-Roman.

Après avis favorable de la commission eau et assainissement du 13 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant du raccordement selon le tableau ci-après :

| Travaux en régie | ou | Travaux externalisé |
|-----------------------------|----|------------------------------|
| Montant des pièces | | Montant du devis prestataire |
| 2h de main d'œuvre | | +10% frais généraux |
| +10% de frais administratif | | |

- **DIT** que les montants perçus seront inscrits en recette au budget annexe eau potable.
- **CHARGE** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir, toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
Serge DE CARLI